MODÈLE 005 | CONTRATS DE VENTE, DE DÉPÔT ET DE COMMANDE | CONTRAT

Contrat de cession de droits de **reproduction**

Contrat par lequel un auteur autorise un tiers à reproduire son œuvre sur un support déterminé, pour une durée et un territoire précis.

À QUOI SERT CE MODÈLE

Il est utilisé lorsqu'un photographe, un illustrateur ou un peintre permet à un éditeur, une marque ou une institution de reproduire son œuvre sur des livres, affiches ou produits dérivés. Il encadre l'étendue des droits cédés et la rémunération. Toute cession est limitée à ce qui est expressément écrit.

AVANT DE REMPLIR

- Énumérez chaque support autorisé : une cession qui reste vague est interprétée en faveur de l'auteur et peut être contestée par le cessionnaire.
- Précisez la durée et le territoire en toutes lettres et refusez toute formule de cession « pour toujours et dans le monde entier » sans contrepartie claire.
- Exigez la mention de votre nom près de chaque reproduction et un état des ventes régulier si vous êtes rémunéré au pourcentage.

Les passages entre crochets sont à remplacer par vos informations.

TEXTE DU DOCUMENT

CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRODUCTION

Le cédant (auteur) : [Nom et prénom, nom d'artiste], domicilié(e) à [Adresse], titulaire de l'œuvre déclarée sous le n° [Numéro de dépôt].

Le cessionnaire : [Nom ou dénomination], représenté(e) par [Nom et qualité], sis à [Adresse].

Œuvre concernée. [Titre], [Nature de l'œuvre], créée en [Année].

1. **Droits cédés.** Le cédant autorise le cessionnaire à reproduire l'œuvre exclusivement sur les supports suivants : [Livre, affiche, carte postale, site internet, autre].
2. **Droits non cédés.** Tous les droits non expressément énumérés à l'article 1 restent la propriété du cédant, notamment le droit de représentation et le droit d'adaptation.
3. **Territoire.** La cession est consentie pour le territoire suivant : [Cameroun / Afrique centrale / monde].
4. **Durée.** La cession est consentie pour [Durée] à compter du [Date]. Elle prend fin de plein droit à l'échéance, sans tacite reconduction.
5. **Quantité.** Le tirage est limité à [Nombre] exemplaires. Tout tirage supplémentaire requiert un avenant.
6. **Rémunération.** Le cessionnaire verse au cédant [Prix forfaitaire / pourcentage de [Pourcentage] % sur les recettes de vente], payable le [Date ou périodicité], avec un état des ventes.
7. **Droit moral.** Le nom du cédant est mentionné à proximité de chaque reproduction sous la forme : [Mention]. Aucune retouche ni recadrage n'est autorisé sans accord écrit.
8. **Exclusivité.** La cession est [exclusive / non exclusive].

Mentions complémentaires. Le cessionnaire remet gratuitement au cédant [Nombre] exemplaires de chaque support produit. Il ne peut ni céder ni sous-licencier les droits obtenus sans autorisation écrite. À l'échéance, les exemplaires invendus peuvent être écoulés pendant [Nombre] mois seulement, puis détruits ou remis à l'auteur à sa demande.

Fait à [Lieu], le [Date], en deux exemplaires, conformément à la loi n° 2000/011 du 19 décembre 2000 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

Le cédant (signature)

Le cessionnaire (signature et cachet)

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Nom et signature

Cachet, le cas échéant